

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.254

ZI n°3 à L'Isle
d'Espagnac :
paiement d'une
franchise d'assurance
à l'assureur des
Transports Griset
suite à une pollution
accidentelle

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : Monsieur NEBOUT
--------------------------	------------------------------

ZI N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : PAIEMENT D'UNE FRANCHISE D'ASSURANCE A L'ASSUREUR DES TRANSPORTS GRISET SUITE A UNE POLLUTION ACCIDENTELLE
--

En entrant sur le parking de la SAFEM, située dans la zone industrielle n°3 sur la commune de l'Isle d'Espagnac, le 7 juillet 2006, un véhicule de transport de marchandises appartenant aux transports GRISET est passé sur une bordure de caniveau appartenant au GrandAngoulême (bordure de la chaussée) et une des plaques descellées s'est soulevée, percutant le réservoir de gasoil du véhicule. Le carburant s'est immédiatement répandu sur le parking goudronné puis a atteint la Font Noire et la Touvre par le biais du réseau d'eaux pluviales du GrandAngoulême.

Pourtant, l'intervention d'une entreprise avait été programmée en juin 2006 par le GrandAngoulême pour réparer ce désordre mais avait été repoussée pour cause d'indisponibilité.

La responsabilité du GrandAngoulême est donc pleinement engagée dans ce dommage. Ainsi, notre assureur à cette date (Azur Assurance) s'est acquitté au mois de septembre 2010 de la somme de 4 584,34 € en réparation des dommages au véhicule et au parking.

Toutefois, la société GRISET a dû payer la somme de 600 € au titre d'une réparation civile à la Fédération Charentaise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la pollution des deux rivières. Or, cette somme ne peut pas être prise en charge par notre assureur car la franchise pour ce contrat est de 1 525 €.

En conséquence, l'assureur des transports GRISET demande au GrandAngoulême le paiement de cette somme qu'il reversera à son client.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement de la somme de 600 € à la société d'assurance COATES correspondant à la réparation civile pour la pollution des deux rivières,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 6712.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 20 décembre 2010	Affiché le : 20 décembre 2010